

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 janvier 2021

CP2021_01_17
id. 5497

Le 19 janvier 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme RIOLS), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absents :

M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**PROGRAMMATION DE L'ESPACE DES AUGUSTINS
SECONDE PARTIE**

L'espace des Augustins a ouvert ses portes, en octobre 2010, au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale. Depuis 2015, l'espace des Augustins connaît une montée en puissance de sa programmation.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2020-2021, les grandes lignes de ce projet d'établissement seront retracées.

I – RAPPEL DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'espace des Augustins en direction du jeune public et du tout public.

L'identité de l'espace des Augustins est définie par sa vocation « à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : « passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et entendre à travers des parcours et univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière bi-partite, le Département agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent Tarn-et-Garonne art et culture et les partenaires de la politique culturelle départementale (Confluences, direction des services départementaux de l'éducation nationale, l'espace Bourdelle, Pas Sans Toi ...).

Depuis la saison 2020-2021, les programmations sont caractérisées par une augmentation des actions proposées uniquement à l'initiative de l'espace des Augustins qui devient, de ce fait, le programmateur majoritaire de ce lieu.

Chaque saison est élaborée de manière structurée autour d'actions phares et d'actions périphériques. Cet espace n'est pas un espace de diffusion en tant que tel mais de sensibilisation aux arts faisant la part belle à la pratique et l'expérimentation.

Les manifestations se déroulant à l'espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelle, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

II – LES DISPOSITIONS PROPRES À LA SAISON 2020-2021

L'espace des Augustins propose une programmation comprenant trois expositions pour la saison de septembre 2020 à juin 2021. Celle-ci fêtera les 10 ans d'existence de l'espace des Augustins et sera donc particulièrement remarquable. A ce titre il est rappelé qu'il a été entériné, lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif du 29 et 30 avril 2020, un coût global de prestations de service de 53 000 €, en augmentation substantielle par rapport aux années précédentes (38 000 €).

Pour cette nouvelle édition deux programmes correspondant aux deux parties de la saison seront réalisés. Cette délibération concerne donc la deuxième partie de la saison, soit de février 2021 à juin 2021.

A partir du mois de mars 2021, une très belle exposition photographique relative au patrimoine industriel de Tarn-et-Garonne sera présentée dans la salle du 2^e étage. Elle sera réalisée par le photographe toulousain Philippe Delandre.

Au mois de juin l'espace des Augustins accueillera une exposition de sculpture dévoilée dans le cadre du festival Bourdelle.

Par ailleurs, comme chaque année, il convient également d'arrêter la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs et contrats de mise à disposition de l'espace des Augustins aux associations et partenaires désireux d'y produire des manifestations.

A- Tarifs des spectacles :

Ci-dessous les principes entérinés par l'Assemblée départementale :

1°) pour les spectacles gérés par Tarn-et-Garonne art et culture : application, pour la programmation jeune public, éducation artistique et résidences d'artistes d'un tarif de 4 € par élève (séance scolaire) et, pour les séances tout public, d'un tarif de 8 € par adulte et de 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants) ;

2°) pour les manifestations organisées directement par la collectivité :

- gratuité lorsqu'elles concernent des expositions, des conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;
- application d'un tarif plein adulte de 10 € ou de 18 € selon le spectacle et de 8 € pour le tarif réduit. Monsieur le Président rappelle en effet, qu'afin de valoriser certains spectacles haut de gamme dont la renommée des artistes entraîne un prix de cession

de spectacle élevé, il a été décidé, lors de l'adoption de la première partie de programme 2020-2021, de créer un troisième tarif à 18 €, applicable en plein tarif.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission permanente, les manifestations ci-dessous, proposées pour la deuxième partie de la programmation 2020-2021 aux tarifs précités en vigueur :

DATE	SPECTACLE	PRIX
4 février 2021	Concert musique actuelle : <i>Marie Sigal/la Féline</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans.
11 février	Spectacle Théâtre : <i>Antioche</i>	Tarif plein adulte = 18 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans.
4 mars 2021	Concert musique actuelle : <i>Rocio Marquez</i>	Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans.
30 mars 2021	Spectacle théâtre : <i>Mademoiselle Molière</i>	Tarif plein adulte = 18 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans.
1er avril 2021	Musique actuelle : <i>Lina Refree</i>	Tarif plein adulte = 18 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans.

<p>9 avril 2021</p>	<p>Concert Classique : <i>Eric Artz</i></p>	<p>Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans.</p>
<p>6 mai 2021</p>	<p>Concert Jazz : <i>Malik</i></p>	<p>Tarif plein adulte = 10 € Tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM) Gratuité pour les moins de 12 ans.</p>

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association culture du cœur 82

L'association culture du cœur a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescents) à la culture sous toutes ses formes. Il est proposé de réserver, pour cette programmation comme pour les autres, 4 places gratuites par spectacle payant de l'espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'espace des Augustins

Conformément à la délibération de la commission permanente du 28 août 2013, la mise à disposition de l'espace des Augustins s'effectue selon les règles ci-après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Département pourra ponctuellement, sur décision de Monsieur le Président, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition dans les conditions suivantes étant néanmoins précisé que cette possibilité ne saurait être offerte aux organisations à vocation politique, syndicale, religieuse ou de défense d'intérêts partisans quels qu'ils soient :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;
- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en terme de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

Des tarifs de mise à disposition seront par ailleurs appliqués, en fonction de la nécessité ou non, de la mise à disposition des personnels pour le déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle = 1 200 € ;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition = 600 € ;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition = 2 000 €
- heure de régisseur = 22 €.

Pour les associations et organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Département, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué dans les mêmes conditions que celles sus-visées.

Toutefois, la mise à disposition de l'espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est gratuite pour :

- les établissements d'enseignement,
- Tarn-et-Garonne art et culture.

En ce qui concerne les réservations des établissements scolaires pour des actions jeunes publics programmées par l'espace des Augustins, il est proposé de reconduire, pour cette deuxième partie de saison 2020-2021, le principe d'un chèque de caution d'un montant de 50 € qui garantira la venue de la classe à la manifestation et l'optimisation de la jauge de la salle de spectacle.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 28 août 2013 relative à la mise à disposition de l'espace des Augustins,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la deuxième partie du programme de la saison 2020-2021 de l'espace des Augustins, tel que présenté en annexe ;
- Approuve, selon les modalités susvisées :
 - la reconduction des tarifs et conditions particulières applicables à tous les publics ;
 - la reconduction des tarifs de mise à disposition de l'espace des Augustins ;
- Approuve la reconduction du principe d'application d'un chèque de caution de 50 € en ce qui concerne les réservations des établissements scolaires.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président,

Christian ASTRUC